



PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 10 mai 2021

(Salle des Fêtes à MUSSIG)

SEANCE N ° 8

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- * convocation des membres titulaires et suppléants le 27 avril 2021
- * affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- * publication sur le site internet de la Communauté de Communes de Sélestat
- * publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace
 - L'Alsace

Monsieur Olivier SOHLER, Président, ouvre la séance du Conseil Communautaire. Il remercie la commune de Mussig pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Membres présents :

Monsieur Olivier SOHLER, Président.

Mesdames et Messieurs Charles ANDREA, Robert ENGEL, Sylvie HIRTZ, Patrick BARBIER, Patrick DELSART, Virginie MUHR, Jean-Claude SCHLATTER, Clothilde SZUPTAR, Christine WOLFERSPERGER, Philippe WOTLING, Stéphane ROMY, Patrick KELLER, Olivier MORIS et Denis DIGEL, Vice-Présidents.

Mesdames et Messieurs Mathias PETER, Luc ADONETH, Stéphane SIGRIST, Christine GILL, Nadine GUTHAPFEL, Jean LACHMANN, Michel WIRA, Evelyne HOCHSCHLITZ, Christian SCHLEIFER, Marie Antoinette LEGRAND, Elisabeth LESTEVEN, Michel RENAUDET, Régine DIETRICH, Philippe SCHEIBLING, Gwenaëlle RUHLMANN, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Marion SENGLER, Philippe DESAINQUENTIN, Frédérique MEYER, Yvan GIESSLER, Sylvie BERINGER-KUNTZ et Bertrand GAUDIN, membres titulaires.

Madame Anny METZ, Monsieur Gilbert RISCH, membres suppléants.

Absents excusés :

Monsieur Marcel BAUER, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Charles SITZENTHUL, Monsieur Jacques MEYER, délégué titulaire, donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Nadine MUNCH, déléguée titulaire, donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Tania SCHEUER, déléguée titulaire, donne procuration à Monsieur Stéphane ROMY, Madame Caroline RYS, déléguée titulaire, donne procuration à Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Geneviève MUKLLER-STEIN, déléguée titulaire.

Au départ de Monsieur Luc ADONETH (20h30), procuration sera donnée à Monsieur Patrick DELSART.

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Philippe STEEGER, Directeur Général des Services,
Madame Josiane DOLL, Directrice Générale Adjointe des Services,
Monsieur Laurent KRACKENBERGER, Communauté Européenne d'Alsace,
Monsieur Romain SZYDLOWSKI, Cabinet KPMG.



Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick KELLER, représentant de la commune de La Vancelle, est élu à l'unanimité en vue d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.



Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal du 22 mars 2021 a été transmis le 29 avril 2021 à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

Aucune observation n'a été formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Projet de territoire – présentation par le Cabinet KPMG..... | 4 |
|--|---|

I – AFFAIRES GENERALES

Finances

| | |
|---|---|
| 1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 (Jean-Claude Schlatter) | 7 |
| 2. Affectation du résultat (Jean-Claude Schlatter)..... | 8 |

Affaires générales

| | |
|--|----|
| 3. Etablissement Public Foncier d'Alsace - désignation de délégués (Olivier Sohler) | 10 |
| 4. Modification du tableau des effectifs : renfort Ressources Humaines (Philippe Wotling)..... | 12 |
| 5. Rapport d'Activités 2020 de la Communauté de Communes de Sélestat (Olivier Sohler)..... | 13 |

II– DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

Sports

| | |
|---|----|
| 1. Avenant au contrat départemental - utilisation des équipements sportifs (Sylvie Hirtz) | 14 |
| 2. CSI - convention d'utilisation de la salle de musculation (Sylvie Hirtz) | 16 |

III– LOGEMENT ET MOBILITES

Transport

| | |
|---|----|
| 1. Convention pour le remboursement de l'aménagement de l'arrêt "Rathsamhausen" à Muttersholtz (Patrick Barbier)..... | 17 |
| 2. Mobilier urbain : Groupement de commande avec la Ville de Sélestat (Patrick Barbier)..... | 19 |
| 3. Festival Décibulles – octroi d'une subvention (Patrick Barbier)..... | 21 |

IV– COMMUNICATION ET DIVERS

| | |
|--------------------------------|----|
| 1. Décisions du Président..... | 23 |
|--------------------------------|----|



Restitution du Projet de territoire

En préambule de l'intervention de Monsieur SZYDLOWSKI, Monsieur SOHLER s'exprime comme suit :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous voici arrivés au terme de cet imposant travail lancé dans le cadre du Projet de Territoire que nous avons voulu pour élaborer notre visée commune, dans la perspective du mandat 2020/2026, et au-delà très certainement encore. Je ne me répéterai pas quant aux séances de travail imposantes auxquelles la majorité d'entre vous aura fait face durant ces premiers mois de l'année et de votre engagement important pour concrétiser aujourd'hui un rendu qui se veut une première sur notre territoire. C'est le gage de l'effort démocratique auquel vous avez bien voulu souscrire et ce projet se veut à la fois éloquent et partagé, mais avant tout ambitieux et démonstratif pour le bienfait de notre territoire et de nos concitoyens. Le service public y gagnera sans nul doute, en clarté sans aucun doute et en efficacité je l'espère avant tout. C'est un en tous les cas un superbe travail de fonds qui a été réalisé, un travail à la fois de mise à plat, un élargissement des connaissances du fonctionnement lié aux compétences de notre Communauté de Communes, un travail nécessaire ajouterai-je en début de mandat, et tout particulièrement pour les nouveaux élus autour de la table, et même si cela fait déjà un an. Les choses deviennent moins abstraites pour certains, plus claires pour d'autres, et j'ajouterai très modestement que j'en aurai personnellement également appris au passage durant des dernières semaines. Comme quoi

Monsieur Romain SZYDLOWSKI nous présentera d'ici quelques instants les fruits de ce travail auquel auront participé bon nombre d'entre vous. Cette présentation se veut à la fois dense et technique ce soir, à la fois riche et organisée, à la fois synthétique et hiérarchisée vous le verrez, mais avec des impacts financiers certains. Vous y verrez que des engagements ayant un impact budgétaire certain sont d'ores et déjà pris à ce stade et que d'autres projets nécessiteront bien évidemment des arbitrages eu égard de leur incidence financière envers la collectivité. Les projets sont à la fois vastes et larges pour certains, certains autres ne nécessitant « que » des investissements organisationnels pourrait-on dire.

Le travail a un coût et les frais de fonctionnement engageront eux aussi notre collectivité tout en limitant ses capacités d'investissement par voie de conséquence. Nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion quant aux besoins de personnel et vous le savez, y avons déjà répondu en partie lors des dernières séances plénières où des décisions ont été prises pour des embauches d'ailleurs déjà réalisées ou en cours. Nous verrons d'ailleurs un point complémentaire en ce sens tout à l'heure. Je ne vais pas être plus long et préfère laisser la parole à Monsieur SZYDLOWSKI que je ne vous présente plus afin qu'il aille dans le vif du sujet, en le remerciant pour son engagement sans faille, tout comme notre Directeur Général des Services Monsieur Philippe STEEGER, accompagné de son adjointe Madame Josiane DOLL, et qui se seront pliés en quatre durant ces premiers mois de l'année. Des remerciements aussi au personnel de notre collectivité qui auront œuvré à la réussite de ce projet. En tous les cas merci à toutes et à tous pour votre engagement.

Je précise qu'un document plus ergonomique va être réalisé dans les jours qui vont suivre afin que chaque élu communautaire, que chaque élu communal se situant dans le périmètre de la Communauté de Commune de Sélestat, ou que toute personne intéressée puisse se produire ce document ou ce livret afin de voir quelles sont les perspectives de notre EPCI et notre ambition pour les années à venir. Vous aurez ainsi un fil conducteur sur le mandat, et nous pourrons vérifier au fur et à mesure l'état d'avancement de notre ambitieux programme que nous nous serons fixés. »

Monsieur SZYDLOWSKI présente et commente la restitution du Projet de Territoire.

Le Président propose ensuite que la participation des élus aux ateliers spécifiques préfigure les inscriptions aux commissions thématiques. Il suggère qu'une règle de participation soit actée : 2 commissions au maximum par élu. Une priorité sera donnée aux Conseillers Municipaux qui ont participé aux ateliers.

Monsieur BARBIER remercie Monsieur SZYDLOWSKI ainsi que l'ensemble des élus qui ont contribué à élaborer ce projet de territoire. Il se dit satisfait du document issu de cette réflexion. Il est clair, cohérent, concret et chiffré. Monsieur BARBIER indique qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces différentes actions. Plusieurs leviers autres que celui de la fiscalité ou de l'emprunt, sont avancés :

- les financements extérieurs (Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, plan de relance, Certificat d'Economie d'Énergie, etc) ;
- les économies d'énergie générées grâce aux travaux réalisés dans certains bâtiments qui étaient de véritables gouffres en calories et en financement.
- la mutualisation et la coopération avec les territoires voisins.

Monsieur BARBIER indique que le maître mot pour les prochains mois sera l'anticipation. Il cite les domaines des pistes cyclables et des économies d'énergie. Les dossiers devront être prêts à présenter au moment des appels à projets. Il ajoute qu'il y a de belles perspectives pour le reste du mandat.

Monsieur SITZENSTUHL remercie le cabinet KPMG et félicite le Président pour cette initiative ainsi que la majorité des élus et les services pour le travail réalisé qui est une réussite. Il s'agit d'une démarche novatrice qui a plu.

Il indique que l'on entre maintenant dans « le dur ». Il va falloir décider et faire le tri. Les attentes sont fortes et beaucoup d'actions ont été classées comme prioritaires. Il va falloir hiérarchiser et séquencer afin de se mettre en adéquation avec les capacités financières de la Communauté de Communes

Monsieur SITZENSTUHL relève la forte demande sur le sujet des périscolaires et des transports. Il ne s'agit pas là d'une surprise, ce sont des sujets d'actualité. Les modes de vie ont beaucoup évolué au courant des dernières années et les structures publiques sont attendues sur ces domaines.

Monsieur SITZENSTUHL reprend le terme utilisé par Monsieur SZYDLOWSKI en parlant de la « coloration » de ce Projet de Territoire qui reflète la proximité.

Il cite certains sujets qui lui semblent importants à étudier comme :

- la ligne C du TIS,
- la réflexion portant sur une possible réouverture de la voie ferrée entre La Vancelle, Châtenois et Sélestat. Il s'agira de donner une impulsion à des décisions qui seront prises à des niveaux supérieurs
- le périscolaire de Sélestat avec des réflexions et des décisions à prendre
- le commerce avec l'idée d'instaurer une taxe sur les locaux vacants.

Il relève qu'il y a maintenant 5 années pour travailler sur ce beau Projet de Territoire.

Monsieur DIGEL adresse également ses félicitations au Président pour le lancement de cette démarche et remercie les services pour l'excellence du travail fourni.

Il précise que l'adoption de ce Projet de Territoire est un moment historique pour la Communauté de Communes. Il s'agit d'une nouvelle feuille de route dont le but est d'améliorer l'action publique et les services rendus aux habitants. « Place à l'action, place au travail ! »

Monsieur GAUDIN remercie à son tour les différents intervenants et salue la démarche démocratique qui a permis d'associer tous les élus pour construire une feuille de route afin de guider la politique de ces prochaines années sur le territoire.

Il regrette que la présentation ne soit pas soumise à l'approbation du Conseil, peut-être est-ce prévu plus tard. Il semble vraiment important si on veut aller au bout de cette démarche démocratique d'acter l'engagement commun sur ce Projet de Territoire.

Monsieur GAUDIN s'étonne du fait que l'axe 1 « transition écologique et énergétique » et l'orientation « positionner la Communauté de Communes comme acteur de la mobilité pour son territoire à l'échelle du PETR » ait été présenté comme une orientation un peu en retrait alors qu'elle est classée en action prioritaire 3. Cette action n'est pas retranscrite clairement dans les zones d'enjeux. Monsieur GAUDIN estime que la prise de compétence de la gestion des transports en commun au niveau de l'Alsace Centrale est la seule solution possible pour véritablement améliorer l'offre de transport en Alsace centrale tout en maîtrisant l'augmentation des coûts.

Monsieur GAUDIN évoque également l'axe épanouissement de la personne et notamment la réflexion sur le devenir du Foyer Saint-Charles, action classée vraiment très prioritaire à 2,9, donc presque 3.

Il souligne le fait que la question de la mutualisation n'apparaît pas clairement alors qu'il s'agit d'un enjeu important pour le Projet de Territoire qui a su mutualiser les énergies et les compétences des élus des Conseils Municipaux et de la Communauté de Communes. Il serait dommage que cette mutualisation ne soit pas plus aboutie dans les prochaines années.

Pour conclure, **Monsieur GAUDIN** remarque qu'il pourrait être frustrant pour ceux qui peuvent et veulent s'investir de ne pas pouvoir s'inscrire à plus de 2 commissions alors que lors de la précédente mandature les commissions étaient ouvertes à tous ceux qui le souhaitaient.

Monsieur SOHLER indique que la limitation d'inscription à deux commissions devrait permettre un fonctionnement plus fluide et ainsi encourager l'ensemble des élus communautaires à s'investir dans la poursuite de la démarche par le biais du jeu des commissions.

Il précise que la mutualisation est clairement identifiée lorsque l'on parle à minima de groupement de commandes généralisé. Il faudra aller au-delà, c'est un sujet qui sera au cœur de nos enjeux et sur lequel les commissions de travail devront se pencher.

Le Président indique que les différents points vont encore devoir être discutés au sein des commissions. La base du travail est là et est largement fournie pour permettre aux commissions de fonctionner et au Conseil Communautaire d'avancer sur l'intégralité des 4 axes et 87 sujets qui ont été indiqués dans le cadre de ce Projet de Territoire.

Monsieur LACHMANN s'associe aux félicitations présentées. Le passage à l'acte devra décliner très rapidement tout ce qui a été présenté et il faudra passer à l'opérationnel. Les commissions de travail devront rapidement être mises en place afin que le travail puisse commencer.

Il remarque que les marges de manœuvre sont très étroites et que des arbitrages devront être rendus.

Monsieur ADONETH partage les remerciements et la construction de ce Projet de Territoire. Il souhaite passer rapidement à la phase pratique.

Afin d'appuyer encore la notion démocratique de ce projet commun, le Président propose de donner la parole aux personnes présentes dans le public.

Monsieur Claude ROLLIN remercie le Président pour cette possibilité de s'exprimer et le félicite pour le travail collectif effectué. Depuis plus de 3 ans le Conseil de Développement travaille sur différents secteurs dont la mobilité entre autres. Il souhaiterait que celui-ci, actuellement en phase de renouvellement, puisse contribuer à ce travail.

Il insiste sur la temporalité des actions. Parler de projet 2050 ou 2035 semble bien trop lointain. Il reprend un slogan bien connu « Demain, c'est aujourd'hui ».

Le Président souhaite conclure cette présentation en recueillant l'avis de l'ensemble des élus du Conseil Communautaire par rapport à cette synthèse qui est faite sur ce projet de territoire, sous forme d'un vote, afin d'entériner cette large tâche avec ses objectifs liés.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces dispositions.



I – AFFAIRES GENERALES

Finances

Objet : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Rapport n° I.1 présenté par Monsieur Jean Claude SCHLATTER, Vice-Président

A l'appui d'un diaporama, **Monsieur Jean-Claude SCHLATTER** présente le compte administratif et le compte de gestion 2020.

I. RAPPORT

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire délibère sur ce document.

Les réalisations constatées pour le budget principal et pour les budgets annexes des ordures ménagères, du parc d'activités économiques du Giessen, des transports, de la zone d'activité économique du Breitel, et de la GEMAPI, sont retracés dans les comptes ci-annexés. Tous les montants mentionnés sont détaillés dans les documents budgétaires.

Les comptes de gestion présentés par le Trésorier pour chacun des budgets reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre prescrites.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 janvier 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;*

Considérant

*que le Conseil de Communauté doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Olivier SOHLER, Président ;
que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;*

Monsieur SOHLER, Président, quitte la séance au moment de la mise aux voix du Compte Administratif et demande à **Monsieur Charles ANDREA**, 1^{er} vice-président, d'assurer la présidence de l'assemblée.

Monsieur ANDREA remercie Monsieur SCHLATTER pour la présentation de son premier Compte Administratif ainsi que les services qui ont œuvré à la préparation de ces documents.

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Communautaire,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget principal, des budgets annexes des ordures ménagères, du parc d'activités économiques du Giessen à Scherwiller, des transports, de la zone d'activité économique du Breitel et de la GEMAPI, tels qu'ils ressortent du résumé présenté en annexe ;

DE DECLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président revient en séance.



Finances

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Rapport n°1.2 présenté par Monsieur Jean Claude SCHLATTER, Vice-Président

I. RAPPORT

Depuis la mise en place de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil de Communauté de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement, après avoir approuvé le compte administratif. Le résultat à affecter correspond au résultat excédentaire cumulé de fonctionnement.

Monsieur GAUDIN souhaite connaître la destination de l'affectation à la section d'investissement d'un montant de 1,3 M€.

Monsieur SCHLATTER indique que ce montant couvrira le remboursement du capital de la dette et les restes à réaliser 2020.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'AFFECTER à l'autofinancement des programmes d'investissement les montants ci-après :

Budget Principal

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de Fonctionnement | 8 808 723.55 € | |
| Section d'Investissement | | 1 358 504.94 € |
| Reste à Réaliser | | 619 032.68 € |

Le Conseil de Communauté **Approuve** l'affectation de **1 977 537.62 €** à la section d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipements à hauteur de **1 358 504.94 €** et **619 032.68 €** pour couvrir la reprise des restes à réaliser 2020 et de maintenir un excédent de fonctionnement de **6 831 185.93 €**

Budget Annexe du PAEI du Giessen

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de Fonctionnement | 404 336.88 € | |
| Section d'Investissement | | 432 700.81 € |

Le Conseil de Communauté **Approuve** le report des résultats 2020 en excédent de fonctionnement et en déficit d'investissement reporté.

Budget Annexe des ordures ménagères

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|--------------|---------|
| Section de Fonctionnement | 368 982.77 € | |

Le Conseil de Communauté **Approuve** le report des résultats 2020 en excédent de fonctionnement reporté.

Budget Annexe des transports

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|--------------|-------------|
| Section de Fonctionnement | 149 830.17 € | |
| Section d'Investissement | | 29 372.92 € |
| Reste à Réaliser | | 41 142.57 € |

Le Conseil de Communauté **Approuve** l'affectation de **70 515.49 €** à la section d'investissement pour couvrir la reprise des restes à réaliser 2020.

Cette affectation permet de couvrir le déficit d'investissement en 2020 et de maintenir un excédent de fonctionnement de **79 314.68 €**

Budget Annexe ZAE du BREITEL

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|-------------|---------|
| Section de Fonctionnement | 17 974.68 € | |
| Section d'Investissement | 25 628.93€ | |

Le Conseil de Communauté **Approuve** le report des résultats 2020 en excédent de fonctionnement et d'investissement reporté.

Budget Annexe GEMAPI

| | Excédent | Déficit |
|---------------------------|-------------|---------|
| Section de Fonctionnement | 29 543.96 € | |
| Section d'Investissement | | |

Le Conseil de Communauté **Approuve** le report des résultats 2020 en excédent de fonctionnement reporté.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Affaires générales

Objet : Etablissement Public Foncier d'Alsace – désignation de délégués

Rapport n° I.3 présenté par Monsieur Olivier SOHLER, Président

RÉSUMÉ

La Communauté de Communes de Sélestat a adhéré en septembre 2016 à l'Etablissement Public Foncier Local Alsace. Une récente refonte des statuts de l'association modifie le nombre de délégués titulaires et suppléants pour chaque collectivité adhérente. L'objet de la présente délibération est de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Sélestat.

I. RAPPORT

L'EPFL Alsace, créé en 2007 à l'échelle du Département du Bas-Rhin puis étendu au territoire alsacien, permet aux communes et aux EPCI de disposer d'un outil efficace en matière d'actions foncières pour l'habitat, l'économie ou des infrastructures.

Les statuts de l'association, depuis renommée Etablissement Public Foncier Alsace, ont fait l'objet de modifications portant sur la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF

Conformément à l'article 7 de ces statuts fixant la représentation à l'Assemblée Générale des EPCI de 30 000 à 50 000 habitants, la Communauté de Communes de Sélestat disposera désormais de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants (contre trois auparavant).

Lors du renouvellement des instances, une délibération avait acté le 27 juillet 2020 la désignation de Messieurs Claude Schaller, Jean-Claude Schlatter et Christian Schleifer en qualité de délégués titulaires et Monsieur Luc Adoneth, Mesdames Caroline Reys et Fabienne Oberlé en qualité de délégués suppléants.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;*
- Vu les articles L 324-1 à L 324-9 du Code de l'Urbanisme sur les Etablissements Publics Fonciers Locaux ;*
- Vu la délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 2016 décidant l'adhésion à l'EPF d'Alsace ;*
- Vu les statuts du 31 décembre 2020 de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, et notamment les articles 7, 8 et 9 portant sur la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration*
- Vu le règlement intérieur du 16 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace ;*
- Vu le nombre d'habitants de l'EPCI au 1^{er} janvier 2021 ;*

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DESIGNER les deux délégués titulaires et deux délégués suppléant suivant :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--------------------------------|------------------------|
| Monsieur Claude SCHALLER | Madame Fabienne OBERLE |
| Monsieur Jean-Claude SCHLATTER | Madame Caroline REYS |

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président tient à remercier Messieurs Luc ADONETH et Christian SCHLEIFER pour avoir cédé, chacun en ce qui le concerne, un place de titulaire et de suppléant qu'ils détenaient jusque-là.



Affaires générales

Objet : Modification du tableau des effectifs – renfort de la direction des Ressources Humaines

Rapport n° I.4 présenté par Monsieur Philippe WOTLING, Vice-Président

I. RAPPORT

La gestion du personnel est l'une des fonctions support de l'administration qui a suivi, depuis sa création, les évolutions de notre établissement au fur et à mesure de ses transferts de compétences sans voir ses moyens renforcés. De 1996 à 2020, l'état des effectifs à gérer est passé de 35 emplois (28,23 « Equivalent Temps Plein ») à 87 postes (67,73 postes ETP). A cela s'ajoutent la paie des élus (15 personnes) et l'indemnisation des enseignants intervenant pour le périscolaire au titre des études surveillées (18 agents actuellement).

Un agent de catégorie A, assisté pour moitié par un agent de catégorie B (affecté à la Direction Générale des Services), sont en charge de missions variées : recrutement, paie, gestion carrières/contrats, absentéisme/congés, médecine professionnelle, actions de formation/frais y afférents, dossiers de retraites, suivi des instances paritaires (CTP et CHSCT depuis 2006), action sociale. S'y ajoutent les orientations budgétaires, différents bilans à réaliser ainsi que le suivi financier de services mutualisés (commande publique, SIG). Il n'existe pas, actuellement en interne, de progiciel « métier » dédié à toutes ces tâches.

Si la gestion administrative des RH a pu, jusqu'alors, être absorbée au quotidien (Parcours professionnel carrières et rémunérations, retenue à la source, compte épargne temps), les obligations réglementaires apparues en matière de prévention des risques professionnels (assistant de prévention, document unique d'évaluation des risques professionnels, médecine préventive, risques psychosociaux), ont progressivement saturé l'activité de ce service.

D'autres enjeux liés à la transformation de la fonction publique (GPEC, mise en place du RIFSEEP, réorganisation du dialogue social, instauration de lignes directrices de gestion, gestion du temps de travail, prise en compte de l'égalité « hommes/femmes »), ou à la crise sanitaire (télétravail, dématérialisation des documents) nécessitent un développement de la fonction « RH » (projet managérial, cotation des postes) et de ses outils (interface carrière/paie, comptabilité, pilotage de la masse salariale, module de GPEC).

Dans ce contexte, il est proposé un renfort du service du personnel avec le recrutement d'un **adjoint au responsable des Ressources Humaines**. Il est à noter que le responsable du personnel sera amené, à moyen terme, à faire valoir ses droits à la retraite. Cette personne aurait donc vocation à devenir le futur Directeur des Ressources Humaines de la structure.

Ses missions pourraient être les suivantes :

- Assure la mise en place du RIFSEEP, sous la responsabilité du responsable du service,
- Contribue à la cotation des postes et à la consolidation d'un organigramme des services
- Pilote la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'acquérir un progiciel RH (carrières, paie, congés, formation, module GPEC)
- Participe à la gestion courante du service
- Assure le remplacement du chef de service en son absence

Il est donc proposé d'inscrire au tableau de ses effectifs un emploi de catégorie A dans le grade d'attaché territorial à pourvoir éventuellement par un agent contractuel pour répondre aux besoins du service (article 3-3, alinéa 2°). A un niveau de qualification requis qui s'établira au moins à un niveau bac+3 à bac+5 correspondra ainsi une rémunération pouvant s'inscrire dans la fourchette du 1^{er} au dernier échelon du grade, ainsi que le régime indemnitaire y attaché. Le coût estimé du poste est d'environ 60-70k€/an.

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

DE MODIFIER le tableau des effectifs en créant, **au 1^{er} juin 2021**

- 1 emploi permanent d'attaché territorial à temps complet et pouvant être pourvu par un agent contractuel, pour répondre aux besoins de la collectivité dans le domaine des Ressources Humaines
Le niveau de rémunération de ce poste de catégorie A pourrait s'inscrire dans la fourchette du 1^{er} au dernier échelon du grade, ainsi que le régime indemnitaire y attaché.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Affaires générales

Objet : Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de Sélestat

Rapport n°1.5 présenté par Monsieur Olivier SOHLER, Président

I. RAPPORT

La communauté de communes de Sélestat réalise tous les ans un rapport d'activités qui propose un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation de ce rapport répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

II. DECISIONS

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Sélestat ci-annexé.



Monsieur Luc ADONETH quitte la séance (procuration est donnée à Monsieur DELSART).

II- DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

Sports

Objet : Avenant au contrat départemental - utilisation des équipements sportifs

Rapport n° II-1 présenté par Madame Sylvie HIRTZ, Vice-Présidente

RÉSUMÉ

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la signature du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Sud.

Ce nouveau mode de partenariat entre les acteurs locaux (Communauté de Communes, Communes et Département) est notamment défini par un contrat cadre qui détermine des enjeux prioritaires pour le territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 et notamment le principe d'assurer la réussite éducative ainsi que l'épanouissement des jeunes.

L'objet de la présente délibération est de s'engager avec la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace et les collèges du territoire et d'approuver les conventions partenariales jointes à la présente délibération formalisant cette démarche commune et les engagements des parties.

I. RAPPORT

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud a pour objet de mobiliser les partenaires autour de projets opérationnels s'inscrivant dans les enjeux communs et les priorités partagées.

Au total, 12 projets ont été retenus et pour chacun d'entre eux, les trois signataires s'entendent sur leur cofinancement et s'engagent réciproquement pour leur réalisation.

Dans le cadre de cette convention et en contrepartie du versement des subventions précitées, la Communauté de Communes de Sélestat s'est engagée sur divers points par délibération du 16 décembre 2019 et notamment de garantir aux collèges un accès gratuit pour la pratique sportive durant 8 ans, puis 7 ans aux tarifs départementaux, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, à l'ensemble des équipements sportifs dont elle assure la gestion et qui sont mis à disposition des collèges.

Toutefois la ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat ayant sollicité auprès du Département un report d'une année de cet engagement, il est nécessaire de modifier par le présent avenant la convention cadre de partenariat d'une part et la convention d'utilisation des installations sportives susvisée d'autre part, afin d'acter un décalage de son entrée en vigueur et de la mise en œuvre de la gratuité des équipements sportifs évoqués à la rentrée 2021/2022.

Le collège des Châteaux payant 12 000 €/an pour l'utilisation du COSEC KOCH et le collège MENDEL 21 000 €/an pour l'utilisation du Centre Sportif Intercommunal (CSI), cela représente un manque à gagner de 264 000 € pour la CCS en fonctionnement sur les 8 ans de gratuité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 16 décembre 2019 approuvant la signature du Contrat Départemental de Développement territorial et humain du territoire d'action sud ;

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER l'avenant à la convention partenariale à intervenir entre la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et la Collectivité Européenne d'Alsace

D'APPROUVER la convention portant engagements réciproques entre la communauté de communes de Sélestat, la Ville de Sélestat, la Collectivité Européenne d'Alsace et le collège Mentel pour l'utilisation du CSI

D'APPROUVER la convention et l'avenant N° 1 portant engagements réciproques entre la communauté de communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, la Collectivité Européenne d'Alsace et le collège des Châteaux pour l'utilisation du COSEC KOCH

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur GAUDIN saisit l'occasion pour évoquer le « projet Charlemagne » et souhaite connaître l'état d'association de la Communauté de Communes à ce projet.

Le Président confirme que des entretiens ont été sollicités sur ce sujet.



Sports

Objet : Centre Sportif Intercommunal Convention d'utilisation de la salle de musculation

Rapport n° II-2 présenté par Madame Sylvie HIRTZ, Vice-Présidente

RÉSUMÉ

Dès après la mise en service du CSI, un local de rangement a été mis à disposition du SAHB et du lycée Schwilgué pour y faire de la musculation.

Depuis 2 ans, la CCS a équipé ce local de matériel de musculation aux normes.

Il convient aujourd'hui de renouveler la convention de mise à disposition de la salle de musculation datant de 2012.

I. RAPPORT

Dès 2012, un local de rangement d'une surface de 91,40 m² situé côté SUD a été aménagé en salle de musculation à la demande du lycée Schwilgué et du club de handball.

A l'époque, le lycée Schwilgué et le club de handball s'étaient chargés d'équiper la salle de musculation avec du matériel de récupération.

Pour des questions de responsabilité, les élus communautaires ont décidé ces 2 dernières années (2019-2020) de remplacer le matériel jugé vétuste par du matériel neuf. Environ 20 000 € ont ainsi été investis par la CCS.

La convention à intervenir, annexée à la présente délibération, entre le lycée Schwilgué, le club de handball, la Ville de Sélestat (gestionnaire du CSI) et la CCS prévoit notamment :

- Les modalités de fonctionnement de la salle ;
- La répartition des responsabilités ;
- Les obligations des partenaires.

Vu *le Code général des collectivités territoriales,*

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation de la salle de musculation du CSI

D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente délégué à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



III- LOGEMENT ET MOBILITES

Transport

Objet : Remboursement des travaux d'aménagement de l'arrêt « Rathsamhausen » à Muttersholtz

Rapport n° III.1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Vice-Président

RÉSUMÉ

A l'occasion de travaux de réaménagement de la traversée de Rathsamhausen sur la RD 21 réalisés par la commune de Muttersholtz, l'arrêt du TIS « Rathsamhausen » sera mis aux normes pour les personnes handicapées.

La présente délibération fixe les modalités de remboursement des travaux de l'arrêt par la Communauté de communes.

I. RAPPORT

Lors du Conseil de Communauté du 16 mars 2009, la Communauté de Communes a approuvé la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité comme l'y oblige la loi du 2 février 2005 (loi pour l'égalité des chances, des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité, la CCS a approuvé le 28 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Le coût des travaux d'aménagement des arrêts est à la charge de la Communauté de Communes.

Le budget prévisionnel de l'Ad'AP est de 366 000 € HT.

Ce budget n'inclut pas le coût de la fourniture et de la pose éventuelles d'abris-voyageurs.

Il a été convenu que lorsqu'une commune entreprend des travaux de voirie intégrant l'aménagement d'un ou de plusieurs points d'arrêt TIS, les coûts spécifiques de ces aménagements lui sont remboursés par la Communauté de Communes.

Dans le cadre du réaménagement de la traversée de Rathsamhausen-le-Bas, l'arrêt de la ligne B « Rathsamhausen » est concerné. Cet arrêt comprend 2 points d'arrêt, un dans chaque sens de circulation du TIS.

Le coût prévisionnel des travaux pour ces 2 points d'arrêt est de 24 369.74 € HT

Le cas échéant, les subventions de voirie de la Collectivité Européenne d'Alsace versées à la commune de Muttersholtz dans le cadre de cette opération viendront en déduction du coût total définitif à la charge de la Communauté de Communes de Sélestat.

L'abri-voyageur existant (point d'arrêt sens vers Sélestat) sera déposé et reposé par l'entreprise Girodmédias. Le coût de cette opération de 1 200.87€ HT est indépendant des travaux d'aménagement.

L'arrêt Rathsamhausen est partagé avec le réseau Fluo 67 (ligne 530). Son aménagement conforme aux critères du dispositif DIRIGE de la Région Grand Est, permettra le financement de l'aménagement par cette dernière à hauteur de 50%.

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du 16 mars 2009, approuvant la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du 28 septembre 2015, adoptant l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)

Considérant

La conformité des travaux aux prescriptions du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau TIS,

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le remboursement du coût des travaux d'aménagements des 2 points d'arrêt « Rathsamhausen » à hauteur d'un coût prévisionnel de 24 369.74 € HT.

D'INSCRIRE la dépense à l'article D 2315 installations [...] techniques Opération 225-7102 [TIS mobilier urbain]

D'AUTORISER le Président à signer la convention de remboursement (convention Muttersholtz n°3).

D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention d'aménagement auprès de la Région Grand Est.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Transport

Objet : Mobilier urbain : Groupement de commande avec la Ville de Sélestat.

Rapport n° III.2 présenté par M. Patrick BARBIER, Vice-Président

RÉSUMÉ

Le marché de mobilier urbain en groupement de commande avec la Ville de Sélestat arrivant à échéance en octobre 2021, l'objet de la présente délibération est de renouveler le groupement de commande et le contrat.

I. RAPPORT

Le marché de mobilier urbain conclu en groupement de commande avec la Ville de Sélestat arrive à échéance en octobre 2021. Ce contrat concerne l'installation et l'entretien de panneaux publicitaires, de panneaux défilants et d'abris voyageurs du réseau du TIS et des lignes de transports scolaires.

Afin d'éviter l'hétérogénéité du mobilier installé et pour renforcer l'image du réseau, il est proposé de créer à nouveau un groupement de commandes entre la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat.

Il y a également un intérêt économique pour les deux collectivités par la possibilité accrue, sans être totale, du financement de l'installation et de l'entretien du mobilier par les recettes publicitaires.

Le rôle du coordonnateur sera confié à la Ville de Sélestat, mandatée pour gérer la procédure de marché jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

La procédure retenue est celle d'un appel d'offre ouvert pour un marché d'une durée de 12 ans. La Commission d'Appel d'offres compétente sera composée du président de la CAO et d'un titulaire représentant de la CAO de chaque membre du groupement.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation des marchés publics seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

Dans le cadre du marché actuel, l'équipement du réseau TIS est le suivant :

- 23 abris-voyageurs dont 12 abris publicitaires (52%), mis à disposition, entretenus et maintenus gratuitement.
- 8 abris loués, entretenus et maintenus (1 200 € TTC/an/abri).

Soit un total de 31 abris.

Les besoins pour le nouveau marché.

Les besoins ont été établis en concertation avec les communes en mars 2020 :

| | Renouvellement | Nouveau mobilier | |
|------------------|----------------|------------------|-----------|
| Ligne A | 21* | 15 | |
| Ligne B | 7 | 19 | |
| TAD | 7 | 12 | |
| Total TIS | 35* | 46 | 81 |

.* : En plus des 31 abris du marché 2008, est pris en compte ici, le renouvellement des 4 abris de la ville de Sélestat des points d'arrêts Vanolles et Médiathèque.

Dans la mesure où la CCS est maintenant en charge des transports scolaires, il est proposé de prendre en compte dans les besoins de celle-ci, le renouvellement des abris actuellement mis à disposition de la ville, à savoir :

- 2 abris avenue Zeller (lycée Schwilgué)
- 2 abris boulevard Charlemagne (lycée Koeberlé)

A cela, s'ajoute un ultime abri de la ville, rue de Sainte Marie aux Mines (arrêt TER Sélestat-Saint-Dié), d'où **un besoin total de 86 abris** pour le renouvellement du marché.

La mise à disposition des abris pourra être financée en partie par les recettes publicitaires. La hauteur de ce financement sera définie par les candidats dans leur offre.

Pour ce marché, on estime à 31 sur 86 (36%), le nombre d'abris publicitaires. Reste 55 abris dont le financement devra être assuré par la CCS. A titre indicatif, si les 55 abris étaient achetés, le budget à prévoir serait, à raison de 7 500 € HT/abri, de 412 500 €.

Pour répondre à Monsieur GAUDIN qui souhaite connaître la part du financement par des recettes publicitaires, **Monsieur BARBIER** indique que cette question sera posée dans le cadre de l'appel d'offre.

Monsieur SCHEIBLING s'interroge sur l'opportunité de proposer au titulaire du marché actuel une option de rachat des équipements existants afin de sortir de la formule de location. La Communauté de Communes deviendrait propriétaire du matériel et un marché d'entretien serait passé afin de garantir leur bon fonctionnement.

Monsieur BARBIER précise que le marché actuel comprend également l'entretien et les réparations. Il prend bonne note de la suggestion de Monsieur SCHEIBLING à laquelle souscrit le Président.

Vu *Le code de la commande publique ;*

Vu *Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-3 ;*

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable du Bureau réuni le 19 avril 2021,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le programme d'équipement des arrêts du TIS

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes de Sélestat et la Ville de Sélestat pour la fourniture, la pose et l'entretien des éléments de mobilier urbains,

DE DESIGNER la Ville de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus

D'AUTORISER le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Transport

Objet : Festival Décibulles – octroi d’une subvention

Rapport n° III-3 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Vice-Président

I. RAPPORT

Le festival de musique Décibulles, implanté à Neuve-Eglise, est devenu au fil des années un événement phare du Grand Est et un véritable succès populaire. Avec près de 28 000 festivaliers, il s’agit de l’un des plus grands festivals de musique de la région Grand Est.

Ce festival propose une programmation éclectique, avec des artistes internationaux, nationaux et régionaux. Il fait également l’objet d’actions volontaristes et engagées en matière de développement durable, avec des actions en faveur de la protection de l’environnement ou de la limitation et de la valorisation des déchets. Enfin, ce festival se veut accessible à tous et solidaire.

Cet événement présente une forte implication locale, avec environ 850 bénévoles, une cinquantaine d’entreprises mobilisées et des retombées économiques importantes sur le territoire, estimées généralement à 1,2M€, liées notamment aux dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux ou la fréquentation des commerces et hébergements par les festivaliers.

Dans le cadre de l’épidémie de COVID 19, l’édition 2020 a été annulée. Une édition est envisagée en 2021 en tenant compte des contraintes liées au risque sanitaire, tout en maintenant la volonté d’un événement ambitieux et cohérent. L’association est consciente des difficultés et que peu de manifestations pourront se maintenir cet été. Cependant, elle dispose de moyens humains et organisationnels permettant de réussir un tel événement et ainsi éviter une nouvelle « année blanche ».

L’association envisage un événement sur 10 jours, du 9 au 18 juillet 2021 sur le principe de soirées concerts avec 2 à 3 artistes par soirée de 19h à 23h. Par solidarité, les artistes initialement prévus seront reprogrammés autant que possible. La jauge sera limitée à 1 500 personnes assises (contre 7 à 8000 festivaliers par jour habituellement) pour tenir compte de la grandeur du site et permettre le respect des règles sanitaires. Le risque budgétaire est néanmoins réel et élevé pour l’association.

Etant donné la crise sanitaire, le camping de l’événement sera supprimé. Pour éviter un afflux important de voitures et étant donné les infrastructures de transport largement insuffisantes et inadaptées pour desservir le festival, l’association envisage de mettre en place des navettes au départ de la gare de Sélestat (4 aller-retour), de Châtenois (1 aller-retour) et des villages de la vallée de Villé. Cette offre de transport gratuite pour le festivalier répond à des objectifs écologiques en réduisant l’utilisation de la voiture, mais également d’accessibilité au site à toutes les personnes et enfin en matière de sécurité routière, en réduisant les accidents liés à la fatigue ou l’alcoolémie. Le coût total de ces navettes pour le festival est estimé à 12 500€. L’association sollicite la CCS pour une subvention pour ce projet.

Une subvention de la CCS permettrait de :

- Soutenir l’économie de la culture et le commerce local et régional dans le contexte épidémique liée au COVID 19
- Soutenir un événement qui contribue fortement à la renommée et au tourisme en Alsace Centrale
- Contribuer à une mobilité douce, dans un objectif de transition énergétique, de sécurité routière et d’accès à tous au festival, notamment des habitants du territoire de la CCS

L'impact envisageable pour le territoire de la CCS est le suivant :

- Accès facilité pour les habitants du territoire
- Activités pour certains commerçants/fournisseurs du territoire (brasserie, viticulteurs, transporteurs,...)
- Fréquentation accrue pour les hébergements du territoire, étant donné l'annulation du camping

Monsieur SITZENSTUHL remarque que deux itinéraires sont proposés, une ligne Sélestat-Décibulles et une seconde Val de Villé-Décibulles. En toute logique ce seront des personnes du département voisin qui prendront cette seconde ligne. Il s'interroge sur une aide éventuelle émanant de la Communauté de Communes du Val d'Argent et souhaite savoir si les organisateurs ont également sollicité cette collectivité par souci d'équité.

Monsieur BARBIER indique que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé participe au financement du festival. Il ne peut répondre quant à une demande de participation du Val d'Argent.

Monsieur BARBIER précise que la ligne Val de Villé sera essentiellement utilisée par des habitants de Châtenois et Sélestat. Les festivaliers de la Communauté de Communes du Val d'Argent ne devraient pas être concernés car il n'existe pas de jonction TER le soir pour repartir de Châtenois vers la Vallée.

Vu la demande de l'association Décibulles

Considérant

Les circonstances exceptionnelles, liées à la crise sanitaire, dans lesquelles se déroulera ce festival 2021

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil de Communauté,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 5 000 € en vue de soutenir une offre de transport gratuite permettant aux festivaliers de rejoindre le site du festival

DE MODIFIER le tableau des subventions joint en annexe

D'INCRIRE les crédits à l'article 6574 « subvention [...] privé » de la fonction 025 « aide aux associations » via un prélèvement à l'article 615221 « bâtiments publics » de la fonction 020 « Administration Générale »

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document y afférent

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



V- COMMUNICATION ET DIVERS

Objet : Information sur les décisions prises par le Président par délégation du Conseil de Communauté

Décision du Président

- ⇒ **Enfance Jeunesse** : Convention d'occupation de la salle Harmonie à Kintzheim (*décision n°2021-04 du 18 mars 2021*)
- ⇒ **Enfance Jeunesse** : Convention de mise à disposition des locaux périscolaires de Scherwiller à l'AROEVEN (*décision n°2021-11 du 26 février 2021*)
- ⇒ **Patrimoine** : mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de maintenance des installations de chauffage et de prévention du risque légionelle (*décision n°2021-15 du 18 mars 2021*)
- ⇒ **Economie** : Vente de terrain PAEI du Giessen – SCI Big Ascension Pro – compromis de vente (*décision n°2021-16 du 25 mars 2021*)
- ⇒ **Sport** : Acquisition d'une autolaveuse au CSI (*décision n°2021-17 du 30 avril 2021*)
- ⇒ **Economie** : Vente de terrain PAEI du Giessen – SCI PIMMBO – acte de vente définitif (*décision n°2021-18 du 26 avril 2021*)
- ⇒ **Enfance Jeunesse** : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire à Baldenheim (*décision n°2021-20 du 03 mai 2021*)



Le Président porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- Le PPRI du Giessen a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021. Celui-ci est consultable sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin.
- La campagne de vaccination Covid s'accélère. L'objectif initial était de vacciner sur le territoire 7000 personnes/semaine. Le centre de Sélestat devrait passer à 4000 personnes/semaine sur 4 jours. La Communauté de Communes de Sélestat va affecter plusieurs agents à la logistique de ces vaccinations. Il appelle les communes à en faire autant via les agents communaux, bénévoles ou élus.

Madame RUHLMANN indique que des bénévoles se sont proposés mais qu'aucune réponse n'a été apportée à leur proposition d'aide.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SOHLER lève la séance à 21 heures 50.

Patrick KELLER
Secrétaire de séance

Olivier SOHLER
Président